

RÉMUNÉRATION NETTE ANNUELLE

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

						
Catégories sociales	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Cadres	37 984	36 543	35 968	36 343	37 040	38 137
Professions intermédiaires	30 432	27 207	26 111	27 008	23 186	24 228
Employés	20 929	19 901	23 304	22 991	21 060	21 530
Ouvriers	21 172	23 012	23 639	23 238	17 765	18 343
Ensemble	28 443	27 631	28 147	29 801	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

27 631 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- La rémunération nette annuelle médiane de la branche (27 631 €) est nettement moins importante que celle du secteur (29 801 €). Elle est inférieure de 7,3 %.

Cependant, par rapport aux médianes sectorielles, les cadres et les professions intermédiaires ont une rémunération relativement plus élevée (200 € et 199 € respectivement).

- Par rapport à 2019, au niveau de la branche, les variations les plus importantes de la rémunération médiane sont observées pour les professions intermédiaires (- 10,6 %) et les ouvriers (+ 8,7 %). Au niveau du secteur, les variations les plus marquées concernent les professions intermédiaires (+ 3,4 %) et les ouvriers (- 1,7 %).



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.



12 496 € DE PLUS PAR AN POUR LES HOMMES

• L'effet du genre est très important sur le niveau médian de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche. Rapporté au mois, un différentiel de 1 041 € est observé au profit des hommes. Par rapport à 2019, ce décalage a été renforcé (+1,4 %).

• Au niveau du secteur, l'effet du genre est aussi marqué. La rémunération mensuelle médiane des hommes est supérieure de 429 €.

L'écart s'est renforcé de + 34,9 % par rapport à 2019.



ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

• L'indice de parité de la branche montre un différentiel très marqué entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (38 points d'écart).

Les employés constituent la catégorie la moins égalitaire avec une rémunération annuelle médiane des femmes correspondant à 86,4 % de celle des hommes.

• Au niveau du secteur, l'inégalité est nettement moins importante. Néanmoins, l'indice de parité sectoriel (84,2 %) montre que, globalement, la rémunération médiane des femmes est inférieure à celle des hommes.

À l'image de la branche, les employés forment la catégorie la moins égalitaire avec une médiane des rémunérations des femmes égale à 87,1 % de celle des hommes.

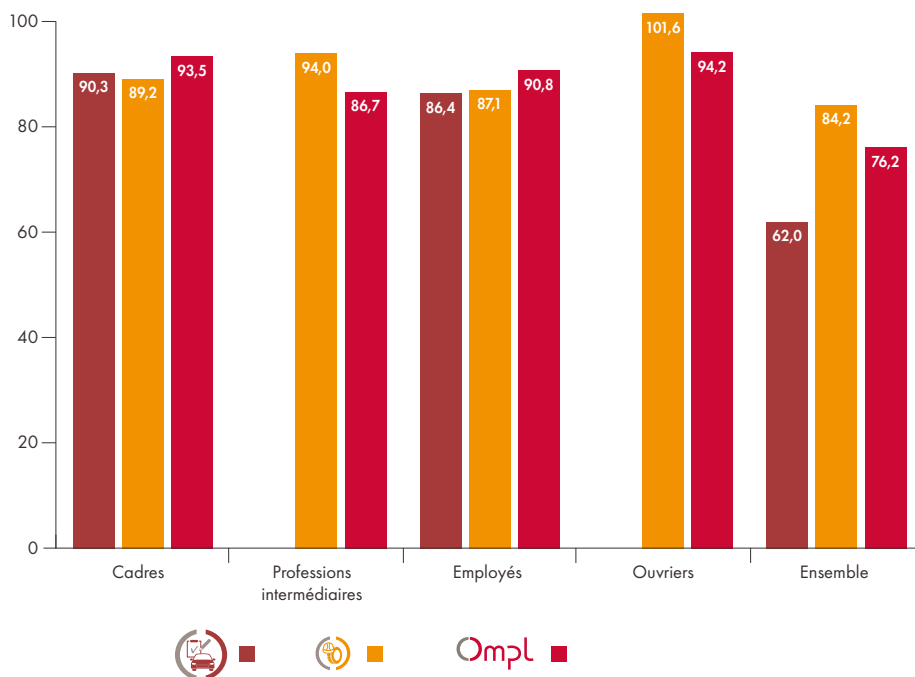
Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)



Genre	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Femmes	21 245	20 360	26 146	27 381	22 371	23 301
Hommes	33 565	32 856	29 961	32 534	29 023	30 588
Ensemble	28 443	27 631	28 147	29 801	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

Indice de parité par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



L'indice de parité F/H calculé permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.



VALORISATION DU SALAIRE AVEC L'ÂGE

- Dans la branche :
 - les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération annuelle nette médiane supérieure de +13,8 % à ceux de moins de 35 ans. Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire s'inverse (-10,8 %) ;
 - par rapport à 2019, toutes les classes d'âge ont connu un repli de leur rémunération médiane.
- Au niveau du secteur :
 - la rémunération médiane suit une évolution en fonction de l'âge sensiblement différente de celle de la branche. Celle des seniors est plus élevée de + 28,3 % par rapport aux jeunes et de + 3,5 % par rapport aux salariés d'âge intermédiaire ;
 - contrairement à la branche, toutes les classes d'âge ont connu une progression de leur rémunération médiane en comparaison de 2019.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

En 2021, la rémunération annuelle médiane au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :

- maximale pour l'Île-de-France (32 544 €) ;
- minimale pour les DOM regroupés (22 764 €).

Par rapport à 2016, les variations les plus importantes sont observées pour :

- la Bretagne, avec une très forte diminution de - 15,4 % ;
- la Corse, caractérisée par une augmentation très marquée de + 12,1 %.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)



Tranches d'âge	2019	2021	2019	2021	2019	2021
< 35 ans	25 339	24 167	25 309	26 417	20 931	21 648
35-49 ans	31 756	30 854	30 404	32 733	23 700	24 600
50 ans et +	28 174	27 507	31 136	33 882	24 646	25 510
Ensemble	28 443	27 631	28 147	29 801	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)



Régions	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	28 116	28 003	27 945	29 583	23 493	24 263
Bourgogne-Franche-Comté	29 160	27 936	26 292	27 212	22 265	22 940
Bretagne	29 289	24 781	25 557	26 754	22 762	23 445
Centre-Val de Loire	27 886	28 287	26 981	28 802	22 666	23 403
Corse	24 505	27 464	25 915	28 446	22 571	23 496
DOM regroupés	24 694	22 764	25 202	28 122	22 098	23 051
Grand Est	30 827	29 071	26 751	28 305	22 424	23 182
Hauts-de-France	27 049	26 660	27 073	28 476	21 943	22 809
Île-de-France	32 570	32 544	32 747	34 008	27 833	28 421
Normandie	25 998	24 836	26 530	28 269	22 079	22 995
Nouvelle-Aquitaine	28 238	27 350	25 429	27 126	22 169	23 058
Occitanie	27 190	27 156	25 561	27 034	22 156	23 022
Pays de la Loire	24 441	25 849	26 115	27 569	22 447	23 158
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26 433	25 162	27 220	28 551	22 516	23 594
Ensemble	28 443	27 631	28 147	29 801	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.